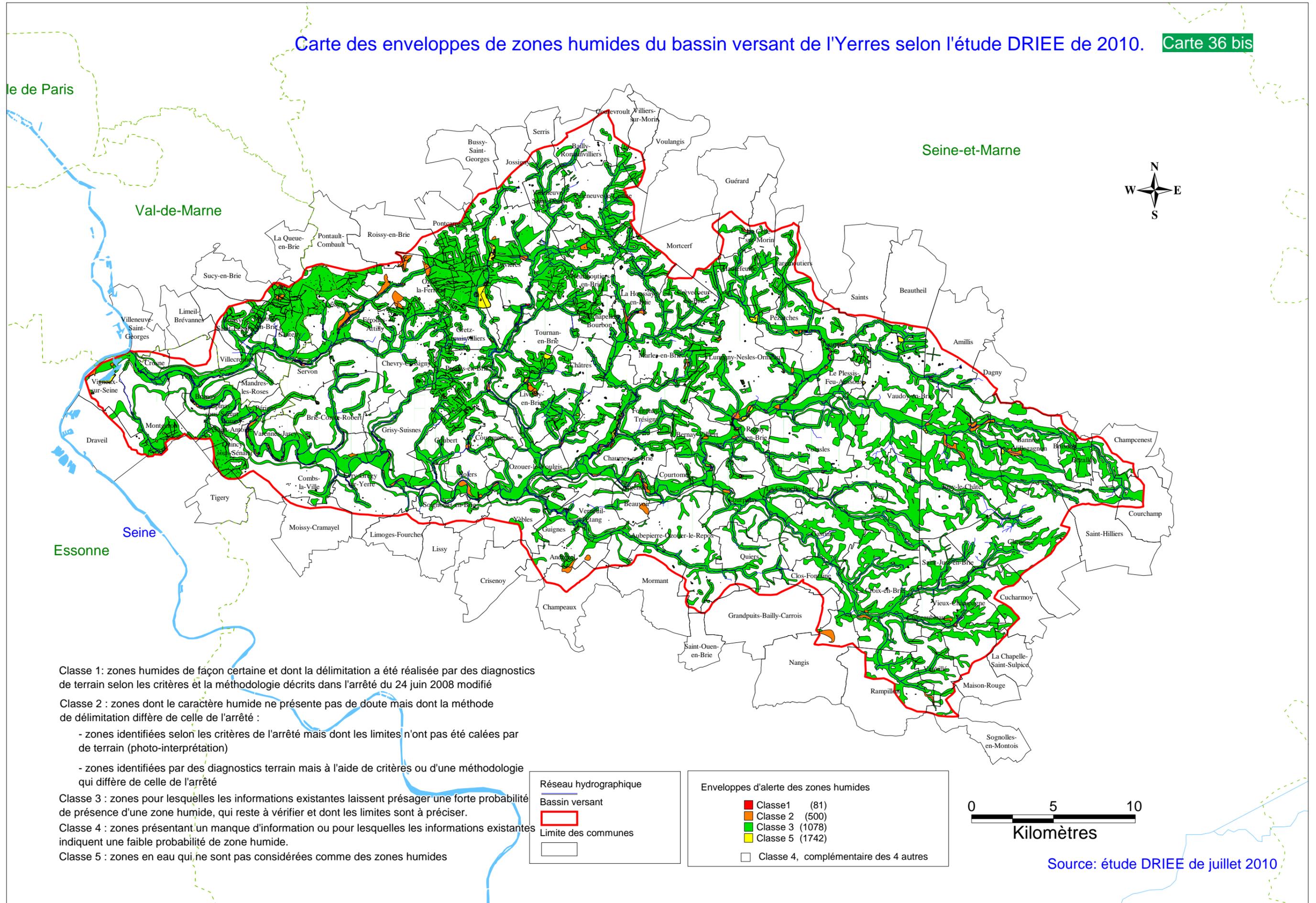


Carte des enveloppes de zones humides du bassin versant de l'Yerres selon l'étude DRIEE de 2010. **Carte 36 bis**



Classe 1 : zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié

Classe 2 : zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :

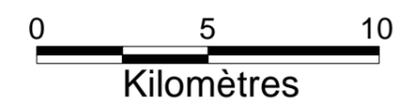
- zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par de terrain (photo-interprétation)
- zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté

Classe 3 : zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Classe 4 : zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.

Classe 5 : zones en eau qui ne sont pas considérées comme des zones humides

Réseau hydrographique	
Bassin versant	
	Limite des communes
Enveloppes d'alerte des zones humides	
	Classe 1 (81)
	Classe 2 (500)
	Classe 3 (1078)
	Classe 5 (1742)
	Classe 4, complémentaire des 4 autres



Source: étude DRIEE de juillet 2010